



**COMPTE RENDU DE LA REUNION EN MAIRIE DU 20 JANVIER 2015**

**Objet :** Organisation de la fête des « 25 ans de la ZAC des Pêcheurs » du 30 mai 2015

**Participaient à la réunion :**

Pour la Municipalité :

Madame COULAIS (adjoindé déléguée à la vie culturelle, à l'événementiel et fête)

Monsieur BOUTON, (Directeur du service Culturel et Evénementiel).

Pour l'Association :

Mesdames BAROMYKINE, REVOL et Monsieur COMPAGNON (Conseil d'Administration)

Messieurs TISSEUL (Vice Président) et ROUX (Trésorier)

1/ Présentation des planches relatives au projet d'organisation de la fête :  
(Voir fichier spécifique).

2/ Discussion :

Les représentants de la Municipalité se montrent favorables à ce projet qu'ils qualifient de bien préparé et bien structuré.

**OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES :**

Dès lors que la décision sera prise, Madame COULAIS et Monsieur BOUTON nous indiquent la nécessité :

- Dans un premier temps de faire un courrier au Maire en demandant l'utilisation de l'enceinte du centre de loisirs des Pêcheurs et, en solution de repli par mauvais temps, de la salle multi activités.
- Dans un deuxième temps, après retour des questionnaires distribués au sein de la ZAC, de:
  - o Faire une nouvelle demande d'autorisation du Maire de la fête.
  - o Faire une demande précise des besoins en matériel et logistique.
  - o Contracter une assurance responsabilité civile pour notre événement.
- En matière de sécurité :
  - o Madame COULAIS indique qu'il n'y a pas d'objection à ce que la Police municipale fasse des rondes et intervienne dans la mesure où ses horaires sont compatibles (ce qui sera le cas).
  - o Elle nous fait connaître la nécessité de prévenir officiellement la police nationale de la tenue de cette fête.

**DISPOSITIONS MATERIELLES :**

Monsieur BOUTON précise que la Mairie ne dispose pas:

- o De matériel de sonorisation (elle le loue en cas de besoin).
- o De barnum de 5m x 12 m.

Il nous est précisé que la Mairie possède :

- o Un parquet de danse d'extérieur,
- o Une estrade mobile.

Ces matériels peuvent éventuellement mis à notre disposition dans la mesure où leur mise en place ne nécessite pas de faire travailler les agents techniques le samedi ce qui implique une installation le vendredi.

- o Des barnums 5m x 5m
- o Des tables et chaises

Ces matériels devront être mis à disposition par la ville dans l'aire fermée du centre aéré pour une en place et le montage par l'association. Le démontage se fera à l'issue de la fête et entreposé en lieu sûr pour récupération par la mairie le lundi suivant la fête.

La problématique des branchements pour l'électricité ne pose pas de problème particulier pour les emplacements de la fête aux abords ou à l'intérieur u centre aéré.

Fin de la réunion 16h00